

Tarifs 2018

Le tarif journalier d'hébergement est de 65,48 €.

Le tarif journalier de dépendance s'établit suivant le GIR :

- GIR 1-2 : 19,37 €
- GIR 3-4 : 12,29 €
- GIR 5-6 : 5,21 €

Ces tarifs évoluent chaque année.

Aides financières pour l'hébergement temporaire

- ♦ **APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie** pour les personnes dont la perte d'autonomie a été évaluée en GIR 1 à 4.
- ♦ **Aides des mairies et de certains départements** (se renseigner auprès du CLIC de proximité).
- ♦ **Droit au répit pour les aidants** : il est activé lorsque le plafond du plan d'aide APA est atteint. Il peut financer jusqu'à 500 € par an un hébergement temporaire.
- ♦ **Hospitalisation du proche aidant** : aide ponctuelle accordée pour financer un hébergement temporaire à la personne aidée. Son montant peut atteindre jusqu'à 992 € au-delà des plafonds de l'APA.

Plus d'informations :

EHPAD La Pommeraie

-CCAS de Périgny-

5 rue de Valençay
17180 PERIGNY

Téléphone : 05 46 45 41 47

Fax : 05 46 31 00 64

Email : flogt.ccas.perigny@wanadoo.fr

ehpad_sec@orange.fr

Et

- ♦ www.service-public.fr
- ♦ <https://la.charente-maritime.fr>
- ♦ <https://viatrajectoire.sante-ra.fr>
- ♦ www.perigny.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

L'EHPAD La Pommeraie

propose à Périgny



**L'accueil en
hébergement
temporaire d'une
personne âgée
dépendante**



Hébergement
temporaire

L'hébergement temporaire

C'est un dispositif qui permet aux personnes âgées de plus de 60 ans qui vivent à domicile de trouver des solutions d'hébergement pour une courte durée.

Ce service peut être une solution lors d'une sortie d'hospitalisation avant le retour à domicile, pour répondre à une situation d'isolement durant la période hivernale par exemple ou pour une absence momentanée d'aide professionnelle ainsi qu'en cas de travaux dans un logement inadapté.

Il permet aussi aux aidants de s'absenter et de passer le relais pendant quelques temps.

Un séjour en hébergement temporaire ne peut être envisagé que si le retour à domicile est possible ou qu'une admission en EHPAD est organisée à l'issue.

Cet accueil peut être ponctuel ou régulier, il peut se dérouler sur une période longue en continu (trois mois d'affilée) ou sur des périodes plus courtes répétées plus régulièrement.

La durée minimale d'hébergement temporaire est de 4 jours et la durée maximale est de 90 jours par an.

Il y a 4 places en hébergement temporaire à l'EHPAD La Pommeraie.

Il s'agit de chambres d'une surface de 20 m² avec salle de bain privative.



Le linge hôtelier est mis à disposition.

Les chambres sont louées meublées :

- ◆ Lit médicalisé
- ◆ Table de chevet
- ◆ Télévision
- ◆ Téléphone
- ◆ Bureau
- ◆ Commode
- ◆ Fauteuil
- ◆ Placard penderie

Les personnes accueillies en hébergement temporaire bénéficient de toutes les prestations proposées par l'établissement (hébergement, repas, entretien du logement et linge, soins, vie sociale).



Au cœur du centre ville de Périgny

La proximité des commerces et services de la place de La Pommeraie sont un atout fort de cet établissement qui respecte et favorise la liberté d'aller et venir.

Procédure d'admission

Sur le site internet *ViaTrajectoire* * :

- Remplir un dossier d'admission en joignant les documents demandés et sélectionner l'EHPAD La Pommeraie en cochant la case « temporaire » et indiquer précisément les dates souhaitées.

A l'accueil de l'établissement :

- Demander un dossier d'inscription ou déposer un dossier complet et cocher « hébergement temporaire » en précisant les dates souhaitées.

Le dossier est étudié et en cas de disponibilité un rendez-vous de pré-admission est fixé permettant d'envisager les aspects pratiques et administratifs de l'arrivée du résident.

*voir au dos